

H RENDEMENT 18

Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :

DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014
AU LUNDI 16 FÉVRIER 2015

ÉMETTEUR :

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT
MUTUEL NORD EUROPE
("CFMNE") [S&P A]⁽¹⁾

Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur du produit.

DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :

8 ANS (hors cas de
remboursement
automatique anticipé)

Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé, le cas échéant.

ÉLIGIBILITÉ :

Compte titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation

En cas d'investissement via un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

PRODUIT DE PLACEMENT ALTERNATIF
À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE
RISQUÉ DE TYPE "ACTIONS"

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

⁽¹⁾ Notations de crédit au 30 octobre 2014.

⁽²⁾ Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

⁽³⁾ Par rapport à son niveau initial correspondant à son cours de clôture arrêté au 27 février 2015.

Une possibilité de remboursement du capital initial tous les ans, en cours de vie et à l'échéance, avec un gain⁽²⁾ plafonné de 8 % par année écoulée (Taux de Rendement Actuariel Brut maximum de 7,80 %⁽²⁾)

Dès que la performance de l'indice⁽³⁾ EURO STOXX® Select Dividend 30 est supérieure ou égale à 5 % à une date d'évaluation.

Une possibilité de remboursement du capital initial à l'échéance avec un gain⁽²⁾ plafonné de 32 % (Taux de Rendement Actuariel Brut maximum de 3,52 %⁽²⁾)

Si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 progresse de moins de 5 % ou baisse⁽³⁾ jusqu'à 30 % à la date d'évaluation finale.

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'indice

Si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 baisse⁽³⁾ de plus de 30 % à la date d'évaluation finale.